

• Pont-aux-Dames

L'établissement de **Pont-aux-Dames** ¹ abrite la maison de retraite de l'Association des secours mutuels des artistes dramatiques fondée en 1905 par le comédien Constant Coquelin ².

Édifié selon les plans de l'architecte Binet ³, l'hospice pour comédiens se situe à l'emplacement d'une ancienne abbaye nommée Notre-Dame-du-Pont, fondée au XIII^e siècle par le seigneur de Crécy Hugues de Châtillon.

Les pensionnaires de Pont-aux-Dames répondent à des critères précis : les femmes âgées de plus de 55 ans et les hommes de plus de 60 ans doivent justifier leur appartenance depuis trente années à l'Association générale des artistes dramatiques. Cette présence au sein de l'Association générale permet au sociétaire de toucher au terme des trente ans de cotisation une pension annuelle et un droit d'inscription à la maison de retraite de Pont-aux-Dames.

L'Assistance publique n'est en aucun cas chargée de la gestion ni de l'administration de l'établissement. Elle conclut en 1906 un accord avec Coquelin, le président de l'Association de secours mutuels et le directeur de l'hospice, stipulant qu'elle s'engage à verser chaque année à l'Association une somme utile aux frais de l'hospice. Cet accord en date des 21-23 avril 1906 ⁴ a pour objet d'aider au bon fonctionnement et à l'entretien d'une structure destinée à abriter les artistes âgés. En subventionnant dix lits, l'Assistance publique confirme sa vocation de secours à des catégories d'artistes qui ne peuvent bénéficier d'une admission aux fondations Rossini et Galignani. En 1913, 48 pensionnaires parmi lesquels d'anciens artistes dramatiques et lyriques, des mimes et des chorégraphes membres de l'Association demeurent à Pont-aux-Dames ⁵.

La contribution de l'Assistance publique à l'Association assure le maintien et le fonctionnement de dix lits subventionnés à Pont-aux-Dames. Elle se chiffre à 15 000 francs en 1906, 30 000 en 1927, 60 000 en 1944, 180 000 en 1946 et 1 400 000 francs en 1950 ⁶. Cette part croissante du financement de l'administration résulte d'une augmentation du coût de la vie et non d'un investissement de plus en plus marqué de l'Assistance publique dans cette institution privée. L'AP verse chaque année de quoi entretenir 10 pensionnaires tant en 1906 qu'en 1950.

1. Dans l'arrondissement de Meaux, près de la commune de Couilly-Saint-germain en Seine-et-Marne.
2. Constant Coquelin (1841-1909) acquiert le domaine de l'ancienne abbaye, (280 PER 33, p. 202-204).
3. (A-134. II, p. 108).
4. Procès-verbal du *conseil de surveillance*, séance du 18 avril 1906 (1 L 80, p. 285-286).
5. (280 PER 33, p. 202-204).
6. Procès-verbal du *conseil de surveillance*, séance du 11 mai 1950 (1 L 84, p. 518-520).

Seul un registre d'enquêtes sur les candidats aux hospices dont celui de Pont-aux-Dames est recensé. Il contient des indications relatives aux pensionnaires (identité, âge, état civil, profession, adresse) de 1939 à 1942. Dans les procès-verbaux des séances du conseil de surveillance de l'Assistance publique, vous trouverez quelques indications relatives au montant de la subvention allouée à la maison de retraite de Pont-aux-Dames ¹.

Bibliographie

Article consacré à l'établissement

« Visite à la maison de retraite de Pont-aux-Dames ». *La Revue philanthropique*, 1913, p. 202-204. (280 PER 33)

Ouvrages évoquant l'établissement

CAIN (Georges). *Environs de Paris*. Paris, Flammarion, 1913, p. 107-123. (A-134. II)

Mémento des divers modes de secours dont dispose l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1935, p. 75. (B-29335)

Fonds d'archives

☐ Enquête sur les administrés

- Registre d'enquêtes sur les candidats aux hospices et maisons de retraite dont Pont-aux-Dames, 1939-1942. (572 FOSS 1), 1 registre.

1. Voir par exemple les séances suivantes : 4 mars 1926 (1 L 61, p. 558-559) ; 18 avril 1946 (1 L 80, p. 285-286) ; 11 mai 1950 (1 L 84, p. 518-520).